



Réuni en séance le 13 juin 2017, en présence de 41 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 36 voix pour, 2 contre et 2 abstentions les comptes 2016 de la Municipalité et des Services industriels
2. Il accepte par 30 voix pour, 1 contre et 7 abstentions le crédit complémentaire de CHF 300'000.- pour les travaux de rénovation du bâtiment communal de l'ancien Café des Amis au Châble, portant le coût total de l'investissement à CHF 2'050'000.-
3. Il accepte à l'unanimité les modifications du Règlement des structures d'accueil communales
4. Il accepte par 34 voix pour et 6 abstentions le postulat « Communication et participation avec le citoyen ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 14 août 2017.

Fait à Bagnes, le 14 juin 2017

Le Conseil Général